



© ARDEAR Centre-Val de Loire

* S'INSTALLER PROGRESSIVEMENT AVEC LA COOPÉRATIVE D'INSTALLATION EN AGRICULTURE PAYSANNE

LE STAGE PAYSAN CRÉATIF

- Un accompagnement global pour favoriser votre installation agricole.
- Des stages pratiques, des personnes ressources, des temps de formation, la possibilité d'un portage temporaire.
- Un dispositif de la formation professionnelle indemnisé par Pôle Emploi ou par la Région Centre-Val de Loire.
- Une possibilité de tester son activité professionnelle agricole.

LE STAGE PAYSAN CRÉATIF

Étape clé de l'accompagnement proposé par la CIAP

* À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Aux femmes et aux hommes ayant un projet d'installation en agriculture paysanne en région Centre-Val de Loire. Priorité donnée aux personnes disposant d'un diplôme agricole ou d'une validation des acquis de l'expérience.

* LES OBJECTIFS

- dimensionner son projet, en terme de production, d'investissement, de temps de travail et de revenu ;
- mettre en place progressivement son outil de production et se l'approprier ;
- ancrer son projet d'installation sur son territoire et le faire évoluer afin de le rendre viable et pérenne.

* CONCRÈTEMENT

Durée

Douze mois à plein temps, de janvier à janvier ou de septembre à septembre.

Statut

Stagiaire de la formation professionnelle.

Lieu

Chez un paysan, sur son propre terrain, dans le cadre d'une création, association ou reprise.

Financement des stagiaires

Stage indemnisé par Pôle Emploi ou la Région Centre-Val de Loire.

Une contribution de 50 euros est demandée pour les frais logistiques.

Financement de la formation

Dispositif financé par la Région Centre-Val de Loire.

*** EN PRATIQUE**

Un lieu de stage

en immersion chez un ou plusieurs paysans ou sur votre futur lieu s'il est identifié.

Des temps collectifs de formation

six sessions de trois journées consécutives avec les autres paysans créatifs de la région pour consolider votre projet (contenu au dos).

Un parcours de formation

complémentaire et personnalisé, avec les partenaires techniques en fonction de vos besoins (GAB, AFOCG 45, Chambre d'agriculture).

Un suivi individualisé

par l'animateur ADEAR ou ADAR CIVAM de votre département.

Un groupement d'appui local

à constituer selon les cas pour vous soutenir et vous aider dans vos démarches (accès au foncier, financements, circuits de commercialisation). Il peut être composé de paysans, d'élus locaux, d'un collectif de citoyens (AMAP, CIGALES, GFA...).

*** LE PORTAGE TEMPORAIRE**

Un possible prolongement du stage paysan créatif proposé par la CIAP



Un dispositif qui permet l'**hébergement juridique, administratif et comptable** de l'activité agricole naissante. Vous pourrez ainsi développer votre activité en situation réelle avec la possibilité d'obtenir une aide au financement jusqu'à 40 000 € pour préfinancer des investissements et de la trésorerie.

En fin de portage, vous vous engagez à reprendre l'actif ou le passif de « votre » activité : rétribution du bénéfice sous forme de rémunération ou rachat du déficit et achat des investissements à la CIAP.

* **CONTENU DES MODULES**

Dix modules répartis sur six sessions de trois journées, itinérantes en région Centre-Val de Loire

Territoire et acteurs	Présentation des projets, modélisation du territoire de chacun, repérage des interlocuteurs, démarches vers l'installation, accès au foncier.
Agriculture paysanne	Faire un état des lieux d'un projet du point de vue environnemental, social et économique.
Dimensionnement de projet	Évaluer les composantes (volume - investissement - résultat - temps de travail...) et leurs interactions.
Commercialisation	Connaître les différentes formes et conditions, aborder les éléments de l'étude de marché.
Plan d'entreprise	Comprendre le contenu du PE, élaborer les premiers éléments du compte de résultat, plan d'investissement et de trésorerie.
Communication	Adapter la communication en fonction de son identité, choisir les supports selon l'utilisation envisagée.
Organisation du travail	S'approprier des outils facilitant la conduite globale d'un projet, technique et humain.
Statuts	Appréhender les différents statuts juridiques, fiscaux et sociaux pour choisir les plus adaptés à chacun.
Foncier	Repérer les modalités d'accès et d'utilisation du foncier agricole.
Capacité à gérer	Se préparer à décider, prévoir, organiser, réorienter, présenter...négocier.

* **INTERVENANTS**

CIAP Centre-Val de Loire, les ADEAR, AFOCG 45, Terre de Liens, experts en communication, en commercialisation, sur les aspects juridiques... et de nombreux paysans.

* **CONTACTS**

